

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRE LES AGRESSIONS MECANIQUES DONT LES EFFETS SONT SUPERFICIELS

INSTRUCTIONS

PROTECTION GENERALE ET PERFORMANCES

Ce vêtement est un Equipement de Protection Individuelle de catégorie 1 destiné à protéger son utilisateur, sur la surface du corps qu'il recouvre, contre des agressions mécaniques dont les effets sont superficiels sur la peau, à l'exclusion de tout autre risque.

Les agressions dont il est question peuvent être provoquées par contact accidentel avec des matériaux aux arrêtes vives (métaux non ébarbés, angles de tôles, échardes de bois, copeaux de métal, éclats de faïence), des végétaux (petites épines, branchages par exemple) ou par frottement avec des surfaces abrasives, rugueuses, présentant des aspérités.

Ce vêtement n'est pas un vêtement de protection contre des objets dangereux, particulièrement coupants (tels que couteaux, scies, matériaux tranchants, outils de découpe) ou particulièrement transperçant (comme des pointes, des aiguilles de verre ou de roche, des outils pointus, des grosses épines).

Sa protection est limitée, elle ne peut concerner qu'une protection contre des blessures superficielles de la peau.

Ce vêtement n'offre aucune protection du visage, des mains, des yeux et des pieds. Il convient, en vue de protéger ces parties du corps, d'opter pour d'autres EPI adéquats.

Ce vêtement, épais et solide, est suffisamment confortable pour être porté pendant une journée de travail.

Toute modification de l'équipement ne peut être effectuée que par la société ELIS, dans la limite des possibilités offertes par la réglementation

Explication des tests réalisés :

Les tests suivants ont été effectués pour garantir la solidité mécanique des tissus utilisés et des coutures pendant la vie du vêtement comprenant des entretiens réguliers :

Essais de qualification des tissus

- Résistance à la traction NF EN ISO 13934-1 :
chaîne > 100 daN – Trame > 55 daN
- Résistance à la Déchirure NF ISO 13937-2 :
Chaîne ≥ 3 daN – Trame ≥ 3 daN
- Résistance à l'abrasion NF EN ISO 12947-2 –
50000 cycles

Les vêtements auxquels se réfère cette spécification, sont conformes aux prescriptions fondamentales du Règlement Européen 2016/425 concernant les Equipements de Protection Individuelle de catégorie 1.

ATTENTION

Afin de vous protéger de façon optimale dans des circonstances de travail, le vêtement doit toujours être porté fermé. Bien que vous portiez un vêtement de protection, vous devez tenir compte du fait que votre sécurité ne peut pas être assurée en toutes circonstances.

Il doit être stocké propre, à plat plié ou suspendu sur un cintre dans un lieu sec et à l'abri de la lumière.

Ce vêtement ne contient pas de matières toxiques, cancérigènes ou nocives à la santé.

Le vêtement de protection doit faire l'objet d'un contrôle régulier afin de vérifier qu'il ne présente aucun dommage ou aucune usure. En cas de besoin, le vêtement de protection sera réparé par la société Elis ou bien il sera remplacé.

ENTRETIEN

Avant toute utilisation, il convient de vérifier soigneusement que le vêtement de protection, qu'il soit neuf ou usagé, ne présente aucun dommage éventuel.

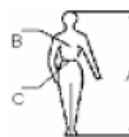
Le vêtement peut être lavé industriellement à 75°C, sans agent de blanchiment.

Le passage en tunnel de finition à est autorisé.

A la fin du cycle de vie du vêtement, il convient de le recycler comme déchet textile.

INDICATION DES TAILLES

L'indication des tailles intervient selon la norme EN ISO 13688 avec exception des tailles, à savoir :



A = longueur totale de la personne (cm)
B = tour de poitrine (cm)
C = tour de taille (cm)